Appel de candidatures au conseil   
pour les élections municipales

*Municipal Government Act* (loi sur les administrations municipales)

Avis de procédures de nomination

Conformément à l’article 42 de la *Municipal Government Act* (loi sur les administrations municipales) et au paragraphe 25(1) du règlement sur les élections municipales

Avis est par les présentes donné aux électeurs de [municipalité] que des élections municipales auront lieu le **lundi 7 novembre 2022** afin d’élire le maire et **6** conseillers de [municipalité] pour le mandat se terminant le 6e jour de décembre 2026.

La période de mise en candidature pour les postes ci-dessus au sein du conseil commence le **mercredi 12 octobre 2022** et se termine à 14 h le **vendredi 21 octobre 2022** (jour de clôture des candidatures).

Les candidatures seront reçues au bureau des élections, au (adresse), par le directeur des élections municipales (DÉM) ou le directeur du scrutin aux heures suivantes :

* Tel qu’établi par le DÉM, de 9 h à 21 h (ajouter)
* Le vendredi 21 octobre 2022, de 9 h à 14 h

La date limite pour la mise à jour des renseignements sur les électeurs est fixée au plus tard à 11 h 59 le **mardi** **25** **octobre 2022**.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le directeur des élections municipales, (nom), au (téléphone) ou à (courriel). (site Web de la municipalité)

**Vous trouverez plus d’information sur les élections municipales à** [**www.peimunicipalelections.ca**](http://www.peimunicipalelections.ca)**.**